

Image not found or type unknown



## droit d'habiter dans mon chalet

Par **mag81**, le **11/08/2011 à 10:13**

Bonjour,

Je souhaite acheter un terrain avec chalet transportable, il est situé sur un terrain NC car zone inondable, il est relié aux réseaux eau de ville, ma question est de savoir si j'ai le droit d'y vivre à l'année et d'en faire ma résidence principale ?

Merci pour vos réponses.

Par **Domil**, le **11/08/2011 à 13:27**

Logiquement si vous n'avez aucun permis de construire, la résidence mobile ne peut pas rester plus de 3 mois en place, donc la réponse est non